

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330
COMPTE RENDU du 13 FÉVRIER 2014 à 19h30

Présents: Nicolas ALARCON, Yannick BARUTEL, Denis BEGUE, Geneviève BOSC, Jean-Michel BROQUA, François CAMPOS, Lydia De MATA, Hervé DUPONT, Louis ESPIE, Alain LEZAT, Christine MALATERRE, Isabelle SALACROUP, Christian SCLAUNICH.

Absents excusés : Michel GIMENEZ, Laurent MARTIN.

Ont donné pouvoir : - Michel Gimenez à JMichel Broqua

Responsable de séance : *François Campos*

Secrétaire de séance : *Christine Malaterre*

François Campos prend la parole et ouvre la séance

Demande d'approbation du compte rendu du 09 Décembre 2013 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation par 8 voix.

ORDRE DU JOUR :

1) TAUX D'ASTREINTE

M.le Maire indique au Conseil Municipal que pour assurer le nettoyage dès la fin du marché de Launac, il va être demandé aux agents d'entretien de travailler les dimanches de 13h à 15h. Ils le feront sur la base du volontariat.

Cette période d'activité sera considérée comme astreinte et sa rémunération réglementaire est établie de la manière suivante :

Astreinte au taux légal + taux horaire augmenté de deux tiers de sa valeur.

Après délibération le Conseil Municipal accepte par **11 voix**.

Présence d'Isabelle Salacroup à 19h40

2) RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR.

Présence de Lydia de Mata 19h45

Monsieur le Maire, explique le déroulement du recensement, il donne le taux d'avancement et précise qu'après consultation auprès de l'INSEE, il propose que le tarif de rémunération des agents recenseurs soit le suivant :

- **1.13 €** au bulletin de logement
- **1.72 €** au bulletin individuel
- **1.72 €** fiches non enquêtées

Concernant le coordonnateur, Monsieur le Maire propose une indemnité d'un montant de **255.00 €**

François Campos explique que ces valeurs ont été comparées à celles mises en place par d'autres municipalités et précise que la Commune doit percevoir une indemnité à hauteur de 2800.00 €

Après délibération le Conseil Municipal accepte ces décisions **à l'unanimité.**

3) RÉGULARISATION DES DÉLÉGUÉS AU C.C.A.S DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une intervention de la Préfecture, il est nécessaire de procéder à une régularisation de la constitution de la commission du C.C.A.S., car suite au décès de M.le Maire, Président du Conseil d'Administration du CCAS, et à l'élection de François Campos en lieu et place, il est nécessaire de nommer un nouveau Conseil d'Administration. Le nombre d'élus ainsi que le nombre de membres d'associations devant être équivalent.

M.le Maire demande au Conseil Municipal qui est candidat au poste de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

► 4 élus se proposent, pour 4 sièges à pourvoir : Geneviève BOSC, Christine MALATERRE, Isabelle SALACROUP, Nicolas ALARCON.

Un vote à bulletin secret est organisé.

14 votants – 14 exprimés – **14 voix pour l'ensemble des candidats.**

► 4 membres d'associations sont nommés, soit : Annie BOUZIGUES, Eléonore GRASSET, Ginette PAUTRIC, Chantal ROSE.

4) APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

François Campos donne la parole, avant de se retirer, à Louis Espie, Maire-Adjoint qui fait lecture du compte administratif pour l'année 2013.

Après délibération et aucune remarque n'ayant été formulée le Conseil Municipal accepte l'approbation du CA 2013 par **9 voix.**

5) ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

M.le Maire explique que la Commune dans un souci de clarté et de transparence a demandé à l'ATD d'établir une analyse financière prospective de la Commune sur les années 2012/2017 comme elle l'avait déjà fait en 2009.

François Campos distribue à tous les membres du Conseil Municipal un exemplaire de ce document et précise qu'il est à la disposition des Launacais en Mairie.

6) TRAVAUX DANS LE PARC

*** ACHAT AIRE DE JEUX**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la commission aire de jeux, présidée par Louis Espie Maire-Adjoint, est en mesure de présenter son choix.

Louis Espie prend la parole, refait l'historique et explique les emplacements d'implantation sur Launac et Galembroun décidés par la commission

Louis Espie explique que la Société COMAT ET VALCO a été retenue car étant la mieux-disante. La commission ayant arrêté son choix sur un jeu « Gymino » pour des enfants de 2 à 7 ans.

L'achat global représente un investissement **de 4700.00 €H.T. soit 5640.00 €T.T.C.**

Lydia de Mata demande si une évaluation a été faite concernant les travaux en régie,

Louis Espie répond que non, car non significatif.

Alain Lézat trouve que l'emplacement de l'aire de jeux prévu sur Launac est un peu loin de la salle polyvalente,

Louis Espie explique les arguments de la commission.

Lydia de Mata dit ne pas avoir été consultée pour l'emplacement de Galembroun,

Louis Espie rappelle que la commission avait décidé de confier cette tâche à Isabelle Salacroup, seule résidente de Galembroun de la commission.

François Campos demande de bien vouloir voter,

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat des aires de jeux à la société COMAT ET VALCO **au tarif de 4700.00 €H.T.**

*** AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARC**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a l'opportunité d'aménager une partie du parc communal en partenariat avec l'EPLEFPA d'Ondes.

Ce projet pédagogique avec la filière travaux paysagers du Lycée Agricole d'Ondes rentre dans le cadre d'un projet d'avenir financé par le Conseil Régional Midi-Pyrénées. Une convention sera établie entre les différentes parties.

La commune aura à sa charge les frais de production des œuvres pour un montant de **2100.00 €**

Lydia de Mata demande ce que vont créer les intervenants,

François Campos précise qu'aujourd'hui ce n'est qu'au stade de projet et qu'il est important de voter l'accord de la convention en premier lieu, concernant le détail ce sera à négocier avec le responsable de ce projet au Lycée.

Isabelle Salacroup pense que c'est une opportunité, que c'est très intéressant et que cela va créer une dynamique sur la commune,

François Campos explique qu'il est fier que ce soit le Parc de Launac qui ait été choisi ; il pense que ce sera une vitrine et un support intéressant pour les élèves du Lycée Agricole.

Après délibération le Conseil Municipal accepte par 10 voix l'aménagement du parc de la commune pour un montant de **2100.00 €**

7) COMMUNICATION POLE ROUTIER DEPARTEMENTAL

François Campos fait état d'une étude qu'il a demandé au Pole Routier Départemental concernant la vitesse des véhicules sur la commune. Les conclusions données par les services, veulent montrer que les excès de vitesse ne sont pas importants et que de simples contrôles de gendarmerie seraient suffisants. M.le Maire précise que ces conclusions ne lui conviennent pas et qu'il juge nécessaire, lors du vote du prochain budget, **une mise en place d'outils de sécurité supplémentaires.**

8) POINT ONF

Denis Bégué explique que des travaux seraient nécessaires dans le cadre de l'ONF :

- ▶ Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée 9.a
Montant : 340.00 €HT

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- ▶ - Protection contre le gibier : enlèvement de clôtures
Montant : 1500.00 €HT

Après délibération le Conseil Municipal décide de faire ces travaux en régie.

- ▶ Abattage, façonnage, débardage de bois de chauffage + fournitures
Montant : 9660.00 €HT

François Campos précise que cette coupe représente approximativement 400 ballots et que la vente aux particuliers représenterait 16000.00 €(400 x 40.00€)

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

9) SUBVENTION COLLEGE JOSEPH REY DE CADOURS

M.le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune a été contactée par le collège Joseph Rey de Cadours suite à l'organisation de deux voyages pour les classes de 3^{ième}.

Dix neuf élèves habitant Launac sont concernés par ces voyages, c'est la raison pour laquelle le collège de Cadours sollicite auprès de la Commune de Launac une subvention afin de diminuer le coût de ces voyages pour les familles.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande. Il suggère d'adopter le même financement que la Communauté de Communes de Cadours soit 35.00 € par enfants.

Le montant global pour la Commune de Launac représenterait une somme de **665.00 €**

Isabelle Salacroup explique son désaccord et ne comprend pas pourquoi la commune est sollicitée.

Après délibération le Conseil Municipal accepte **par 12 voix.**

10) RYTHMES SCOLAIRES

M.le Maire explique que la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires est suivie par un comité de pilotage qui a tenu sa première réunion le 27 janvier 2014.

Les représentants de la commune, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de la CAF, des délégués de parents d'élèves et des associations se sont retrouvés pour dresser un bilan du premier trimestre d'activités et proposer une méthodologie pour suivre ce programme.

Les TAP ont intéressé 120 enfants en moyenne, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, entre 16h et 16h45. Ils se répartissent entre 50 enfants de maternelle et 70 de primaire.

Les activités ont bien fonctionné et les retours des enfants sont positifs.

Les animateurs du SMAJ ou des associations ont aussi un bon ressenti. Ils notent que certains enfants de maternelle sont fatigués lors des TAP. Les séances sont alors adaptées pour eux.

La relation entre les associations et le SMAJ a fait l'objet de conventions.

Les dépenses observées pendant le 1^o trimestre (coût des animations et intégration des salaires), nous conduisent à une prévision de dépense annuelle de 18400 euros. Les recettes attendues de la part de l'Etat, sont de 10800 euros, auxquels, nous ajouterons une aide CAF en préparation de près de 6500 euros. Le coût pour la commune serait d'un peu plus de 1000 euros. M. le Maire ne propose pas de rendre ce nouveau service payant.

Les délégués de parents ont évoqué les premiers retours du questionnaire qu'ils ont distribué. Le programme hebdomadaire, en plus d'être affiché au SMAJ, sera inséré dans le site internet communal.

Les représentants de la jeunesse et des sports et de la CAF ont confirmé le besoin de mettre en place un projet éducatif du territoire (PEDT).

Sous la responsabilité du maire, les politiques éducatives communales seront définies. Cela passe par la désignation d'un coordonnateur, la réalisation d'un état des lieux, puis la construction, par le comité de pilotage, des actions à conduire sur le village. Le comité de pilotage suit ces actions et les adapte en fonction des évolutions constatées.

11) ÉLECTIONS MUNICIPALES

M.le Maire précise qu'afin de permettre aux listes en présence de réaliser leur campagne électorale dans les meilleures conditions, il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition pour les réunions publiques des listes officielles, les salles municipales (ancienne école de Galembun et salle polyvalente de Launac). Ce prêt sera effectué à titre **gracieux.**

Fin de séance 20h45.